

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Le Règne de la Honte

L'administration de Florentino Antonetti.

Un vol de 36,810 francs, dans les caves du Trésor Public!

Si Antonetti n'en est pas un des voleurs, il n'en est pas moins responsable.

L'enquête? — l'enquête faite par le.... Commissaire de Police, le sieur Rochet, gendarme à ses heures — nous le dira!!

Que fait le Parquet?

Que fait le Juge d'Instruction?

La Caisse n'a pu être ouverte sans la clef qui reste toujours entre les mains de M. Antonetti.

Quel est le voleur?

Où sont les complices?

Les rats de cave sont soupçonnés!

Le fameux rat de notre ami Léonce Arnaud, mécanicien de la «Liberté» qui ronge l'acier, digère tout et prend, tous les matins, un bain d'eau bouillante, dans la chaudière du vapeur, a dû passer par là!!

C'est dégoutant tout de même!

Le contrôleur délégué, protégé d'Antonetti et membre de la Cour d'Appel est gravement compromis!

On vide le «Trésor public» dans les «verres».

«Pernod» réclame «la citerne à...alcool», appelle à son secours.

1^e «Le Caméléon», l'homme à Sarda; «le C. solennel», disait un Gouverneur, nous l'appelons: la solennelle nullité.2^e Le Chaudron Rigolo.3^e Le Copahu «à la délicate dédicace», secoue (dans un coin de sa pharmacie) fureusement les alambics, y distille le poison destiné à «l'Empereur» et fabrique «la monnaie courante» pour les constipés.Le corrupteur Antonetti, naturellement protecteur et ami des concussionnaires et de leurs complices, des vandales et des voleurs à tous les degrés, conserve «son estime» aux fonctionnaires, veules, ivrognes, mouchards et menteurs, vadecard & Cⁿ. Il demande le renvoi de tous les fonctionnaires honnêtes, désorganise tout, en attendant que M. Milliès-Lacroix lui casse les reins d'un coup d'échasse.

Notre illustrissime Florentino Antonetti, mettra prochainement à la disposition du Ministre les Magistrats: Moulin, Vernerey et Hamel pour reconstituer la Cour d'Appel, vraie Cour de miracles, comme suit:

Président: Sarda.

Assesseurs:
Coudray, Dagnerre.Président du Tribunal de 1^{re} Instance:
Grosvalet.Juge de Paix:
Bocher.Juge d'Instruction:
Rochet dit: Vadecard.

Ce dernier, avec la mention spéciale: était saoul comme la bourrique de Robespierre, le 8 février 1908, au bal de l'hôtel Joinville où il dansait le «cake-walk» à l'admiration générale. Est tombe du.... lit, cette nuit-là, à la grande frayeur du gendarme «de ronde»: Titre suffisant pour sa nomination de «commissaire de police» de par la volonté de M. Antonetti, contrairement, bien entendu, aux termes du décret du 20 mai 1903, puisque le sieur Rochet, sous-officier de gendarmerie, n'a pas reçu cette attribution par «décret spécial».

Procureur du Roi ou de la République:
André.Président du Tribunal du Contentieux
Antonetti, dit: Titi.Contrôleurs des Finances:
P.-C. Hacala et Coudray.
(le cumul n'étant pas défendu)Médecin des Invalides:
(très au courant des maladies municipales)

Le Docteur Henri Pailloze.

C'est écœurant!!!

La suite au prochain numéro.

Réformes utiles et réclamations.

(Suite).

Nous prions M. l'Inspecteur Revel de vouloir bien ordonner une enquête et faire un rapport au Gouvernement, au sujet:

1^e Du vol de 36,810 francs dans les caisses du Trésor Public et dont M. Antonetti est responsable puisqu'il détenait la clef de la Caisse, sans laquelle personne ne peut ouvrir le coffre-fort. Le Chef de la Colonie et le Contrôleur doivent savoir ce que sont devenus les quatre sacs d'or qui manquent!2^e Du rôle que M. Antonetti a joué auprès des fonctionnaires de la colonie, en dehors de ses attributions, et contrairement aux règlements, notamment dans ses tentatives de corruption de fonctionnaires.

De la différence de traitement dont ont été l'objet M. F. Thélot et la Morue Française.

3^e De l'ingérence de l'Administrateur dans les affaires litigieuses entre particuliers et notamment dans l'affaire frère «St-Pierre-Miquelon» avec la maison L. Coste et C^{ie} dont le chef est M. Daygrand, alors qu'il n'y a aucune équivoque à cet effet dans le contrat postal.4^e Des raisons pour lesquelles un créancier de la Commune a été illégalement payé avec des fonds du Service Local (affaire Thélot) alors que les autres créanciers (dont plusieurs plus anciens) attendent toujours leur règlement. Pourquoi cette illégalité et cette faveur au profit de M. Thélot?5^e Des raisons pour lesquelles le Conseil d'administration n'a pas été saisi de la question «vitesse du vapeur: St-Pierre-Miquelon» tout comme des affaires Daygrand, Coste et Thélot.6^e Des raisons pour lesquelles la drague de la colonie qui représentait un capital considérable, n'a pas été entretenue et se trouve être, par ce fait, dans un état déplorable.

Des raisons pour lesquelles les édifices du service local, les écoles laïques, ainsi que la digue qui a coûté une somme considérable, n'ont pas été entretenus.



7^e Des raisons pour lesquelles l'examen du Brevet élémentaire a eu lieu en violation des lois, décrets, arrêtés et règlements.

8^e Des mesures prises par M. Antonetti pour arrêter l'exode de la population et de l'armement Colonial.

9^e Des mesures prises par M. Antonetti pour favoriser la main-d'œuvre coloniale qui fait défaut à St-Pierre, surtout depuis l'exode de la population. De la question du travail des «graviers» qui consentent à venir à St-Pierre et Miquelon à la «condition expresse qu'ils seront portés sur le rôle des bateaux pêcheurs».

10^e De la réorganisation de l'hôpital local ou la proposition de location moyennant une subvention annuelle à déterminer.

11^e De l'opportunité d'occuper l'ancienne caserne des disciplinaires, dans l'intérêt même de la conservation de ce bâtiment.

12^e De la proposition de transfèrement de la prison actuelle à l'ancienne caserne. La prison actuelle étant inhabitable par des êtres humains, prévenus ou reconnus coupables ou condamnés.

13^e De la demolition des ruines de l'ancien palais de Justice et la cession de ce terrain à la ville de St-Pierre, ou la vente à un particulier.

14^e Du projet de décret tendant à supprimer radicalement l'embarquement de l'eau-de-vie et de tous spiritueux destinés aux équipages des navires pêcheurs.

15^e De l'augmentation des rations de vin, café, thé, lard, bœuf et légumes, tels que: choux salés, pommes-de-terre etc., à bord des pêcheurs.

16^e De la réglementation relative à la distribution, à bord de nos pêcheurs, du café, du thé, du vin etc., et du vin chaud sucré lorsqu'ils seront sur les lieux de pêche.

18^e De la défense absolue à nos nationaux pêcheurs de transborder leurs produits dans un port étranger, sous peine de perdre le bénéfice qui s'attache aux produits français.

19^e De l'obligation pour tout navire pêcheur français, fréquentant les bancs de Terre-Neuve, de faire — quelque soit son tonnage — escale à St-Pierre, au moins une fois par campagne, pour pouvoir s'y ravitailler de provisions fraîches, eau etc.

20^e De l'obligation à tout navire long-courrier ou pêcheur, partant de France en mars ou avril, et ayant à bord plus de 45 hommes; équipage et passagers compris, d'avoir un médecin à bord.

Vœu tendant à ce que tous les pêcheurs venant de France, soient transportés à St-Pierre-Miquelon par vapeur.

21^e De la nomination d'une commission chargée de faire un rapport au Conseil d'administration, au sujet de l'amélioration à apporter au transport des pêcheurs de St-Pierre-Miquelon en France, à la fin de chaque campagne.

22^e Des mesures que M. Antonetti aurait dû prendre pour assurer, en 1907, le rapatriement des pêcheurs *par vapeur* et éviter ainsi la catastrophe de la goëlette «Angler», sachant très bien que les armateurs de la colonie ne pouvaient avoir à leur disposition que des petits bateaux à voiles non aménagés pour les passagers. Monsieur Louis Légasse, par lettre du 14 juillet 1907, l'avait entretenu de ce projet. Sur la proposition du M. Légasse, le Conseil d'administration fut saisi de cette question. M.

Antonetti, entraîna la majorité, y compris le Commissaire de la Marine, *fit rejeter le projet de M. Légasse tendant à rapatrier les pêcheurs par vapeur*.

Il en résulta la perte des 60 hommes de l'*Angler*, dont il supporte la responsabilité morale, qui ne le gêne guère, nous dit-on.

23^e Des mesures prises par M. Antonetti pour la construction d'une cale à Miquelon, l'endiguement du goulet et enfin pour le creusement de la Colonie.

Le temps des discours est passé, le moment d'agir est arrivé.

Des réformes immédiates s'imposent si l'on veut sauver du naufrage nos possessions Nord Américaines.

Le mal, fait par M. Antonetti, jusqu'à ce jour, aux îles St-Pierre et Miquelon, est assez nocif pour avoir eu une répercussion d'ordre économique qui mérite d'être signalée.

Nos Colonies sont appelées à disparaître si l'on y nomme pour les administrer, des représentants du Gouvernement aussi partiaux, aussi machiavel, aussi arrivistes, aussi inintelligents, aussi nuls que Monsieur Antonetti!!!

LES DÉPARTS.

Monsieur Laurent Larquière va quitter prochainement la Colonie, rappelé à d'autres fonctions.

Monsieur Antonetti dit Florentino la Honte «suivra de près ou précèdera son zélé et dévoué chef de Service qui n'est plus «Persona grata», depuis que sa conscience d'honnête homme n'a pas pu se prêter à toutes les manigances crapuleuses du Chef de la Colonie.

L'AUTORITÉ et les ŒUVRES de Mgr. LÉGASSE.

Nous avons fait paraître, dans notre dernier numéro, la réponse de Mgr. Légasse aux attaques dont ses œuvres et sa personne ont été l'objet de la part de M. Delahaye de «l'Autorité».

L'indignation générale, manifestée à St-Pierre, tant par les corps élus que la population, à la suite de la lecture de l'article de M. Delahaye, a déjà flétrit, comme elle le méritait, la conduite de ce journaliste peu scrupuleux.

Nous n'aurions pas fait connaître à nos lecteurs l'existence tapageuse et scandaleuse de ce personnage s'il n'avait pas mis la «Vigie» en cause dans des déniés où elle n'a rien à faire.

M. Paul Mazier, l'homme néfaste, comme tout le monde l'appelle ici, «brûlé» à St-Pierre où il est honni de tout le monde, est allé à Paris, le «Réveil» à la main, pleu-

rer dans le gilet de M. Delahaye qu'il a connu autrefois au collège. Il s'est fait passer auprès de lui pour un excellent et fervent catholique, grâce à certains personnes qui n'ont pas hésité à se compromettre avec ce triste strel, dans le but de nuire, par méchanceté et jalousie, aux intérêts de notre Colonie, aux œuvres de Mgr. Légasse.

Notre St-Pierrais, dont la vie dans son pays natal est devenue impossible, a continué à Paris son œuvre néfaste; mais, pas plus là-bas qu'ici le succès n'a couronné ses efforts. Nous constatons encore une fois de plus que Mazier, dans son inconscience, a, tout de même, le génie du mal, et rien autre chose; et vous verrez que cet homme finira mal, très mal.

Mais, les plus répréhensibles, les plus blâmables, sont ceux qui l'ont aidé à commettre toutes les vilanies et à répandre les mensonges et les calomnies que tout le monde connaît et que tous les honnêtes gens reprovent.

Mais ici comme ailleurs, des gens habiles, en mettant en avant parfois le bien des catholiques, cherchent à mettre et à entretenir la division entre catholiques.

Mazier, le fameux directeur du «Réveil», mettant en opposition le cercle du patronage avec les Œuvres-de-Mer (voir le «Réveil»).

La bénédiction papale du préfet apostolique avec celle du père Benoit.

Le personnel de la maison des Œuvres-de-mer à St-Pierre se prêtant à cette manœuvre, etc., etc.

Le catholique? Daygrand votant la suppression de l'Ouvroir, la laïcisation, la suppression des vicaires, la «civilisation» de l'hôpital et l'expulsion des sœurs infirmières: de la pauvre sœur Césarine et de ses saintes compagnes etc., etc.; et cependant envoyant des bouquets au Directeur de la maison des marins à St-Pierre, où ses graviers, mal soignés chez lui, (se renseigner auprès de l'Inspecteur) recevaient un traitement de faveur.

Théodore Clément, anti-clérical par conviction ou par besoin? frère de Joseph Clément. Ce dernier faisant partie à St-Servan des conférences de St-Vincent-de-Paul, marchant toujours à St-Pierre, comme son frère, avec tous les farouches anti-clériaux mangeurs de curés et membres de l'Action laïque: les Lagrosillière, Gailhac, Delmont Grosval et consorts. Théodore Clément anti-clérical et son frère clérical: ni l'un ni l'autre, des convaincus, mais tous deux des casards ainsi que le caméléon Daygrand.

Le bateau hôpital se signalant en choisissant pour son boucher, un membre de l'Action laïque etc., etc.

Le père Benoit flattant ce petit bloc son mieux pour en attirer toutes les sympathies.

S'il y a un «rustre honteux», c'est bien entre les gens des Œuvres-de-mer et leurs ennemis de l'Eglise et du bien.

Et dire que M. Delahaye a eu la naïveté de tomber dans ce traquenard avec son journal «l'Autorité»! Il voudrait maintenant sortir du piège, en essayant de «blaguer» les uns et les autres.

Nous lui crions halte là!!

«Certain renard Gascon, d'autres disent Normand... (voir la suite dans Lafontaine)

Monsieur Delahaye (Jules) est-il Gascon? Serait-il Normand ou même Breton? Nous l'ignorons. En tout cas, et quelqu'un soit son rieur d'origine, il est sûrement renard, qui en déplaise. Et *la pieuse Vigie*, ainsi

qu'il la dénomme de si spirituelle façon, tient à lui rendre la monnaie de sa pièce et à lui prouver (si par hasard il l'ignorait) que tous les Gascons ne sont pas sur les bords fortunés de la Garonne, qu'il n'a rien, lui, à envier aux Basques et à l'imagination qu'il leur prête. Il leur est même, toute modestie mise à part, incomparablement supérieur à cet égard, avec, *en plus*, une vue trouble, un certain talent pour compliquer les affaires les plus simples, un tour d'esprit hargneux et une mauvaise foi que nul, d'ailleurs, n'est tenté de lui envier.

N'est-ce pas beaucoup d'audace à nous chétifs insulaires — j'allais dire insectes, comme La Fontaine — que de nous attaquer à ce *colosse*, à ce *lion*, de le traiter avec si peu de respect. Peu nous importe! et puis, nous ne sommes pas tenus à la réserve et à la dignité que Monseigneur Légasse observe en dépit des insolences qui lui sont adressées par ce «brouillon» de mauvaise foi.

Nous appelons, nous, un chat, un chat; et M. Delahaye (Jules) un contrefacteur d'histoire, un Mazier parisien. «L'Autorité» est donc bien à court de copie, qu'elle aille consacrer des colonnes entières à des ragots de concierge, à des Paillozeries, n'en déplaissant tonitrueant Pailloz.

Nous ne suivrons pas M. Delahaye dans toutes ses affirmations, suppositions, réflexions, et autres exercices plus ingénieux que délicats et exacts, auxquels il se livre pour tâcher de justifier sa mauvaise humeur qui est celle «d'un renard humilié qu'une poule avait pris». Oh! là «pieuse Vigie», ne sois pas trop méchante et présente «l'autre joue»!!!

Nous nous bornerons à glaner ça et là «dans les abondants commentaires par lesquels M. Delahaye (Jules) a essayé en vain d'atténuer la réponse catégorique du prélat (Mgr. Légasse) qu'après de longs atermoiements, il a fait insérer dans l'Autorité» comme le dit si bien l'*Univers* du 15 juin.

Parlons d'abord des affirmations.

Monsieur Delahaye est très hardi dans ses affirmations, son assurance est admirable, il brandit la foudre, mais elle est en carton: c'est bien fâcheux pour notre Tartarin.

Ainsi, il annonce bien fort qu'un personnage haut placé a donné à Mgr. Légasse le conseil de «démissionner», — il n'y va pas de main morte. — après avoir fait une «enquête» à son sujet. Quel est ce personnage?

C'est, dit-il, Mgr. Le Roy.

Mgr. Le Roy lit «l'Autorité», y voit le rôle qu'on lui attribue; immédiatement il écrit: «C'est faux! Je n'ai donné à Mgr. Légasse que des encouragements et des témoignages de sympathie et de mon «admiration» pour ses œuvres».

Qu'est-ce que M. Delahaye pense de cette aventure? Que devient son affirmation? Une *contre-vérité*? une *équivoque*? *ambiguité*? ou simplement une *erreur* comme le dit, avec bienveillance et douceur, l'éminent prélat, Mgr. Le Roy. Nous, nous appelons cela, *un mensonge, une infamie* de plus à ajouter à celles qu'il a déjà débitées.

Autre affirmation: *Le «Réveil Saint-Pierrais» parle toujours de la religion avec déférence.*

M. Delahaye (Jules) a lu la collection du «Réveil St-Pierrais», auquel il était sans doute abonné, malgré le prix exagéré de notre regretté confrère (fr. 25 le numéro), Il n'y a vu que des déclarations capables

de remplir d'aise son cœur de catholique toujours en armes «Pour Dieu et pour la France»!

Le «Réveil St-Pierrais», hostile à la religion? allons donc!

Le Pape ne compte pas d'enfant plus respectueux et plus soumis. Et M. Delahaye (toujours Jules) publie des citations à l'appui.

Mais M. Delahaye se vante sûrement quand il déclare avoir lu toute la collection du «Réveil St-Pierrais». Pour sa propre édification, nous allons mettre sous ses yeux des passages qu'il a peut-être vus, et qu'il a eu tort d'oublier:

1^o «Le 19 janvier 1907 le Réveil disait:

Qu'est-ce que le patronage? Cette Société ne fut en réalité conçue que pour maintenir nos compatriotes dans un état complet d'esclavage moral, toujours au nom de la religion dont *son chef à Rome, l'entêtré Sarto* et à St-Pierre le très honoré et respecté Christophe, de *regrettable* (sic) mémoire....

Du temps des congréganistes enseignants les jeunes St-Pierrais pouvaient au moins, leurs études finies, se sendre à l'évidence, et s'apercevoir des bourdes gigantesques qu'on leur avait fait avaler.

Aujourd'hui, l'on ne se permet pas seulement de faire une guerre sourde à l'école laïque, mais, hypocritement, l'on fonde un cercle Catholique. Est-ce rationnel? avec «l'Action laïque», nous disons: non.»

2^o «Le 12 janvier 1907). Il est éccœurant de voir des salariés de cette République démocratique et sociale dont tout *prêtre Romain* est l'ennemi avéré, prêter leur concours à un clergé arrêté pour, avec lui, planter une œuvre néfaste, anti-républicaine et anti-laïque.»

Tel est le journal auquel M. Delahaye accorde sa confiance, avec lequel ce clairvoyant catholique a jugé à propos de faire cause commune.

Il va encore plus loin s. v. p.: il prétend être, ce faisant, l'écho des catholiques *les plus éminents et les plus excellents de St-Pierre.*

Les St-Pierrais seraient curieux qu'il est nomme, les éminents et excellents catholiques, comme il l'a fait pour Mgr. Le Roy. Ce serait peut-être intéressant. Peut-être verrions-nous figurer dans cette collection, Monsieur Mazier, le fameux directeur du «Réveil» et M. Grosvallet, le non moins fameux directeur de «l'Action laïque» de «pieuse mémoire», en compagnie de Lagrossilière, Gailhac, et autres «malheureux» de même acabit? Ils ne voulaient pas d'église en ciment armé, ceux là, pas de cathédrale, pas d'église du tout: d'excellents et éminents catholiques, par conséquent.

Comme ce Gustave Daygrand de la société Sarda - Antonetti - Hôpital - Trésor & Cie, qui a prouvé la sincérité de ses convictions en votant la laïcisation, en insultant les Sœurs de St-Joseph de Cluny et en faisant de l'anti-cléricalisme maladroit qui a eu pour résultat le plus clair d'indisposer même ses rares amis qui ne se sont pas gênés pour le rappeler à l'ordre, dans l'intérêt économique et général de ce pays.

Au surplus, écoutons une voix autorisée dans la matière, elle pourra utilement renseigner M. Delahaye: «

Journal L'Action laïque, 21 juillet 1905:

«A la différence de la "Vigie" et du parti Légasse qui se sont élevés contre la laïcisation des écoles, la fermeture du refuge de l'Ouvre-de-mer, le remplacement du Pensionnat par un cours supérieur laïc,

le «Réveil St-Pierrais» et le parti Daygrand, dans son ensemble, ne sont pas hostiles à ces mesures demandées par le journal «l'Action laïque» et le Cercle d'action laïque.... Le parti Légasse, aujourd'hui comme hier, ennemi de l'école sans Dieu,.... de l'autre le parti Daygrand plus favorable à notre mouvement anti-clérical...»

M. Delahaye n'a pas manqué de rééditer la fameuse et bien oubliée histoire de reddition de comptes, les prétentions exorbitantes du Conseil municipal Daygrand, de l'époque, et du Réveil. Par égard pour nos lecteurs, nous nous garderons de réveiller ces souvenirs d'histoire qui causent aujourd'hui de l'étonnement et de la satiété.

Mgr. Légasse ne devait aucun compte à la Municipalité et s'il n'en a pas publié, comme il l'eût fait sans ces tentatives illégales et déraisonnables, sans les vexations qui consistèrent à mettre une saisie-arrêt sur son argent personnel et des menaces plus graves, il faut s'en prendre à d'autres qu'à lui: à Daygrand, Mazier, Lagrossilière et autres catholiques de cette espèce.

Après toutes les tentatives de chantage dont Mgr. Légasse a été l'objet, s'il avait cédé aux injonctions de cette poignée d'énergumènes, tous les donateurs, tous les bons et sincères catholiques auraient crié «au scandale» et désavoué le préfet apostolique de la Colonie.

Mais Mgr. Légasse, soutenu par ses paroissiens, a tenu tête à l'orage et a triomphé. Ses écoles sont en bonne voie, son église en ciment armé est achevée. Il est vrai que, toujours d'après M. Delahaye, cette église est percée comme une écumoire, qu'elle menace ruine. Si lui plait d'avaler encore cette bourde sur le conseil de ses dévoués informateurs, *All right!* Grand bien lui fasse!

A la même source, M. Delahaye a appris une autre «vérité», non moins importante: c'est que la construction de l'église a été confiée uniquement à des *Anglais*, voire même à des *Canadiens*, au grand détriment des ouvriers Français.

En effet, chacun sait que les entrepreneurs de la dite construction étaient Messieurs Peneau frères de Nantes; et nul n'ignore que Nantes est sur le Territoire Anglais. M. Peneau ainé avait amené avec lui des contre-maîtres originaires de Nantes, atteints par suite de la même tare. On est patriote ou on ne l'est pas, que diable!!

De plus, «les matériaux ont été chèrement transportés de France et d'Angleterre» — Cela est encore plus grave. N'aurait-on pas pu se fournir de ciment dans les usines de St-Pierre et aller puiser le fer dans les mines futures — de Miquelon?

Et les «orgues» qui viennent d'arriver de la maison Aristide Cavillé-Coll, 15 Avenue du Maine, Paris?? (on n'est pas sûr si Paris est la Capitale de l'Angleterre ou de l'Allemagne, Delahaye nous le dira). Pourquoi ne pas les avoir fait construire sur l'Ile-aux-Chiens par Jacques Revert ou à Miquelon par «Champion». Pourquoi la maison Cavillé-Coll nous a-t-elle envoyé pour les monter ici un spécialiste, Monsieur Barbe, qui a débarqué à St-Pierre le 16 courant?

Et la «Barbe»! en voilà plus qu'assez, le reste est à l'avant, aussi bien documenté, aussi peu intéressant.

Mais où M. Delahaye (Jules) dépasse la permission de mettre les pieds dans le plat, c'est quand il fait intervenir la Société



Les Œuvres-de-mer.

Voyons, parlons clair: L'œuvre-de-mer l'est-elle chargé d'une mission quelconque? Que l'Œuvre-de-mer parle et si oui, que M. Delahaye le dise. Si non, de quoi se mêle-t-il?

Pourquoi a-t-il l'indiscrétion d'intervenir dans des détails vrais ou faux où nul ne le convie?

Qu'il réserve sa sollicitude pour ses affaires personnelles avec le «Peuple Français», M. Piou et autres; elles suffisent sans doute à son activité tapageuse.... Il n'a pas besoin de faire le Deu Quichotte avec nous.

Qu'il y ait eu des différends à St-Pierre entre le Clergé paroissial et certains pères de l'Assomption de l'Œuvre-de-mer? C'est malheureusement vrai. Nous nous rappelons parfaitement que, lors d'une interpellation à la «Chambre des députés», Monsieur Zevaës fut, à la Tribune, une lettre du Clergé de la Colonie.

Mais tout cela se passait bien avant l'arrivée de Mgr. Légasse; ce dernier n'y est donc intervenu en rien.

Dès son arrivée ici, au contraire, les relations extérieures — et ce sont les seules sur lesquelles des journalistes un peu délicats puissent se prononcer — ont été exacerbées.

L'année dernière uniquement, il s'est produit, — en l'absence de Mgr. Légasse qui était à Paris, comme aujourd'hui et pour les mêmes raisons — à l'occasion d'une procession un incident fâcheux que tout le monde connaît à St-Pierre et que nous déplorons, incident créé par le Père Benoist, directeur de la maison des Œuvres-de-mer dans ce pays.

Et cette année, la population de Saint-Pierre a simplement remarqué que «sans égard de fraternité exceptionnelle» comme l'insinue perfidement M. Delahaye les relations des religieux des œuvres-de-mer et du clergé paroissial sont redevenues les relations accoutumées: c'est que peut-être le Réverend Père Bailly, directeur général des Pères de l'Assomption, a donné à ce sujet, des instructions formelles au Père Benoist!

Quant aux menaces que M. Delahaye donne, comme conclusion, à ces allusions et sous-entendus, qu'il les mette à exécution: qu'il les publie donc, ces "notes" que Mgr. Légasse fait circuler sur ces religieux et ces excellents catholiques!

Nous l'en défions.

Nous gageons que ce sera «une seconde Restauration Mgr. Le Roy»

Il est temps de conclure à notre tour.

Que M. Delahaye continue de croire que Louis Légasse, armateur, Maire de Miquelon délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies, et frère de Mgr. Légasse, exploite et affame la Colonie: Tous les ouvriers et marins qu'il aide à vivre en entretenant ou développant le mouvement commercial industriel et maritime lui répondent encore: «C'est faux!» Ni lui, ni les autres ne pouvant atteindre Louis Légasse, ni lui reprocher une malpropreté quelconque, que M. Delahaye persiste à vouloir mettre Mgr. Légasse dans tous les détails commerciaux ou politiques de son frère, pour tâcher de le compromettre! qu'il en tienne encore davantage pour sa théorie du «trust des consciences!» à quoi pense-t-il aboutir?

A prouver qu'il veut organiser «de trust des cancans et des commérages, du mensonge, de la calomnie et de l'infamie»!! qu'il persiste à prendre le toc pour l'authentique!

Et, comme tous les autres, il sortira ainsi de cette guerre que nous ne redoutons pas.

Il a donc bien vite oublié «Panama»!! Nous prévenons ce tranché-montagne que le journal «démocratique et social», n'en déplaît à M. Delahaye, *La Vigie*, n'a jamais reçu de «subsides» de qui que ce soit. Peut-il en dire autant, lui? Non, mille fois non.

Le dossier de Jules Delahaye, de ses frères, cousins et parents qui nous a été communiqué, nous oblige à mettre nos lecteurs en éveil. Qu'il se tienne bien; sinon, nous parlerons, à notre tour, aussi haut et aussi fort que il sera nécessaire.

Voilà pour M. Jules Delahaye.

Les Œuvres-de-Mer

Quant à la maison des œuvres-de-mer, qui a été mise en cause par le même Jules Delahaye, nous n'en dirons qu'un mot aujourd'hui: «*Cette maison est devenue le rendez-vous des détracteurs du clergé paroissial.*» Le sous-directeur «frère Eugène» lisant et commentant en public avec une réelle satisfaction, clairement manifestée du reste, les articles du «Réveil Saint-Pierrais» qui attaquaient violemment, traînaient dans la boue le clergé paroissial: Nous pouvons le prouver, et par témoins, et par des attestations écrites.

Voici, pour le moment, à l'appui de notre affirmation *un extrait d'une lettre d'un ancien aumonier des œuvres-de-mer* concernant «la maison de St-Pierre», *devenue le rendez-vous des pires ennemis du bien.*

« La maison était absolument contournée au clergé paroissial, c'était le rendez-vous de ceux qui voulaient critiquer Mgr. et ses vicaires; à la fin j'en étais dégouté. « Or, étant donné l'esprit de la maison à St-Pierre, les largesses en faveur des jeunes gens attiraient ceux-ci vers un plaisir qu'ils ne trouvent pas ailleurs parce qu'on n'a pas le moyen de le faire, et de ce fait, les détachent de l'esprit paroissial; je m'en suis rendu compte maintes fois. Maintenant je ne souhaite qu'une chose: le grand bien pour les âmes s'ils emploient le vrai moyen là-bas, j'en suis extrêmement heureux. »

« Vous me dites que l'on y va largement à la maison des œuvres-de-mer, que l'on ne s'y privé de rien. C'était précisément l'abus contre lequel je luttais, car je savais que l'on vit d'aumônes et que beaucoup de ceux qui donnent, se privent de plaisir pour faire une aumône. »

La Vigie se réserve de publier, si besoin est, toute la lettre et tous les documents importants qu'elle possède, sur la conduite du Père Benoist et du frère Eugène.

Nous voulons la paix et nous l'aurons.

En terminant, nous allons reproduire une note qui a paru dans presque toute la Presse Métropolitaine: Elle émane de son Eminence, le Cardinal Lecot, Archevêque de Bordeaux et Métropolitain de Mgr. Légasse, notre Préfet Apostolique.

L'ŒUVRE DE MGR. LEGASSE.

Des ennemis acharnés de la religion et du bien cherchent à contrecarrer l'œuvre du rétablissement du culte et des écoles chrétiennes, entreprise à St-Pierre et Mi-

quelon par Mgr. Légasse.

Nous supplions les amis généreux du catholicisme et de la France, de ne tenir aucun compte de ces calomnies. Mgr. Légasse est le désintéressement en personne. Il ruine sa santé en démarches pour l'achèvement de son église et pour ses écoles; jamais apôtre n'a mieux mérité d'être aidé.

† Victor-Lucien, cardinal LECOT,
Archevêque de Bordeaux.

Nous croyons inutile de publier ici le Bref élogieux adressé tout dernièrement par le Pape à Mgr. Légasse.

La Rédaction de la «VIGIE».

Municipalité de Saint-Pierre.

Maire et Adjoints :

Maire: Monsieur A. Norgeot.
1^{er} Adjoint: Monsieur Louis Lefèvre.
2^{me} Adjoint: Monsieur A. Leprovost.

Monsieur Norgeot, Maire de la ville de St-Pierre, recevra à la Mairie, tous les jours, de 10 à 11 heures du matin, excepté les dimanches et jours fériés.

IMPRIMERIE

“LA VIGIE”

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite,
cartes de faire-part,
Naissance - Mariage
et Décès
Factures - Bon
Connaissance etc.,
Affiches tous formats.

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.